

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 22 juin 2017* *à 20h30*

Séance du 22 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois de juin

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2017

Date d'affichage : 12 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie
Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude
Mme GASTOUT Sandrine

Madame HOMET Céline a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation des comptes rendus des 7 et 25 avril 2017, passage à l'ordre du jour.

ACQUISITION DE TERRAIN AUTOUR DU LAVOIR : REPRISE DE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'omission de la parcelle C802 d'une superficie de 1 000 m² dans la délibération du 10 mars 2017 suite à une erreur sur le cadastre. Monsieur le Maire propose de reprendre l'ancienne délibération pour y rajouter cette parcelle. Il est précisé que le montant net vendeur reste identique, soit 20 000 € pour une surface de 5 903 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de reprendre la délibération du 10 mars 2017 afin d'intégrer la parcelle omise cadastrée C 802 de 1 000m² dans les parcelles cédées à la Commune.

POINT DOSSIER SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier de projet de salles multi-activités :

1/- point subventions :

- CAF : 70 000 € de subvention + 65 000 € de prêt à taux zéro
- Parlementaire : 10 000 €
- Communauté au titre du Fonds de concours : 60 000 €

- Communauté au titre de l'enfance jeunesse : 30 000 €
- DSR : 24 000 €
- DETR : rien pour 2017
- Pays : la prochaine réunion du pays devrait se tenir en juillet

2/- Visite de Monsieur le Sous-Préfet :

- Suite au courrier de non attribution de la DETR pour 2017, Monsieur le sous-préfet a été invité à venir visiter la Commune, et discuter du projet en Mairie. Le projet étant jugé « ambitieux » pour une petite Commune comme la notre, Monsieur le Sous-Préfet suggère de réduire les coûts, ainsi que la surface du bâtiment, et de redéposer une demande de subvention au titre de la DETR pour 2018. Suite à cet entretien, un chiffrage à la baisse a été effectué par Mr l'Architecte. Il reste encore à revoir les plans pour une réduction du bâtiment. L'attribution d'une subvention DETR pour 2018 ne sera donc pas connue avant mars avril 2018.

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE DE LA CAF PROJET DE SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'attribution par le Conseil d'administration de la Caisse d'allocation familiales de Loir-et-Cher d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 € et d'un prêt sans intérêts de 65 000 € pour la construction de salles dédiées à la garderie, aux activités périscolaires et enfance jeunesse dans notre projet de salles multi-activité, une convention doit être signée entre la Commune et la Caisse d'allocation familiales de Loir-et-Cher. Nous avons reçu cette convention le 23 mai 2017, et nous n'avons que 2 mois pour la signer et la renvoyer. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer cette convention d'aide financière.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 1 voix contre de signer la convention d'aide financière de la Caisse d'allocation familiales de Loir-et-Cher pour la construction de salles dédiées à la garderie, aux activités périscolaires et enfance jeunesse dans notre projet de salles multi-activité.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME L'ADJOINTE CHARGEE A L'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut en plus de la délégation de signature du Maire, à l'adjoint chargé à l'urbanisme, celle du Conseil Municipal pour les dossiers afférents à la famille de Monsieur le Maire pour toute impartialité. Il est donc proposé de voter pour cette délégation à Mme RILLET Patricia, Maire –Adjoint chargée à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et une voix contre de donner délégation à Mme RILLET Patricia, Maire-Adjoint chargée à l'urbanisme, pour le traitement et la signature des demande d'urbanisme.

AMENAGEMENT DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'effectuer quand même cette année l'aménagement paysager du columbarium ainsi que l'agrandissement de l'espace cinéraire. Un devis pour l'agrandissement de l'espace cinéraire est présenté. Ceux de l'aménagement paysager reste à obtenir.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de retenir pour cette année l'aménagement du columbarium avec l'agrandissement de l'espace cinéraire, et retient à cet effet le devis des Ets Sibottier d'un montant total de 5 438 € TTC concernant l'agrandissement de l'espace cinéraire.

TARIFS COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 1,5% les tarifs communaux pour 2018, au lieu des 2% comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 1 voix contre, d'augmenter de 1,5% les tarifs communaux pour 2018.

Les tarifs communaux pour 2018 sont donc:

CONCESSIONS CIMETIERE :

- perpétuelle 228 €
- cinquantenaire 132 €
- trentenaire 66 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM :

- 15 ans 487 €
- 30 ans 863 €

LOCATION FOYER COMMUNAL :

- *tarif commune :*
 - 1 journée 177 €
 - 2 journées 271 €
 - vin d'honneur 59 €
 - week-end 330 €
(à compter du vendredi midi)
- *tarif hors commune :*
 - 1 journée 355 €
 - 2 journées 532 €
 - vin d'honneur 70 €
 - week-end 603 €
(à compter du vendredi midi)

GARDERIE SCOLAIRE :

- forfait mensuel 22,84 €
- quotidien (exceptionnel) 3,65 €

CANTINE SCOLAIRE :

- le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine 3,48 €
- le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine 3,38 €
- le repas pour les adultes 4,94 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2017 les mêmes montants d'attributions de subventions aux associations que pour 2016 et donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, qui expose les subventions proposées pour 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour, et 2 voix contre d'attribuer les subventions aux associations pour 2017 comme suit :

ASSOCIATIONS	BP 2016
Club de l'Espoir	207,00 €
ANACR (Anciens Combattants 1939/1945)	45,00 €
UNC-AFN de Fresnes	45,00 €
Les amis de la route d'éole	90,00 €
Coopérative scolaire (20 € par enfants 106 enfants)	2 120,00 €
Comité des fêtes Hand-Ball	153,00 €
A.F.N.S	153,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres	135,00 €
Etincelle	45,00 €
Chambre des Métiers Artisanat BLOIS (2 adolescents 54 X 2)	108,00 €
Association Dominique SAVIO	45,00 €

Les Planches de Fresnes (théâtre)	90,00 €
FNACA CONTRES	45,00 €
DDEN 41	30,00 €
APE de Fresnes	215,00 €
TOTAL GENERAL	3 526,00 €

MISSION D'UN AVOCAT SPECIALISE DANS LE RECOUVREMENT : DOSSIER CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de missionner Maître Emilie HALBARDIER, Avocate spécialisée dans le recouvrement à BLOIS (41000) - 9 Rue du Père Brottier pour prendre la suite de Maître MICOU dans le dossier de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 13 voix pour et 1 blanc de missionner maître HALBARDIER Emilie, spécialiste dans le recouvrement, pour suppléer Maître MICOU dans l'affaire de la Cantine scolaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative dans chaque budget 2017 (commune AEP et Assainissement) pour rétablir le compte dépenses imprévues (002) à 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement. Les décisions modificatives sont présentées.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'approuver les décisions modificatives suivantes.

DMI BP COMMUNE 2017 : Réajustement du montant inscrit au compte dépenses imprévues

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D611 : contrats prestations services		10 000,00 €		
D615221 : bâtiments publics		10 000,00 €		
D6156 : Maintenance		500,00 €		
D6236 : Catalogues et imprimés		10 000,00 €		
TOTAL D011 : Charges à caractère général		30 500,00 €		
D6411 : Personnel titulaire		5 000,00 €		
D6455 : Cotisations assu personnel		5 000,00 €		
D6475 : Médecine du travail		2 500,00 €		
TOTAL D012 : Chrgs personnel		12 500,00 €		
D022 : Dépenses imprévues fct	85 529,00 €			
TOTAL D022 :Dep imprévues fct	85 529,00 €			
D023 : Virement sect° investis.		25 000,00 €		
TOTAL D023 :Virement sect° inv.		25 000,00 €		
D6574 : Subv personne droit privé.		10 000,00 €		
D658 : Charges gestion courante		2 500,00 €		
TOTAL D65 : Autres charges gestion courantes		12 500,00 €		
D673 : Titres annulés (exerc.anté.)		2 529,00 €		
D678 : Autres charges exception.		2 500,00 €		
TOTAL D67 : Charges exception.		5 029,00 €		
Total	85 529,00 €	85 529,00 €		
INVESTISSEMENT				
D21316 : Equipement cimetièr		15 000,00 €		
D2188 : Autres immo. corporelles		10 000,00 €		
TOTAL D21 : Immo. corporelles		25 000,00 €		
R021 : Virement du fonctionnement				25 000,00 €
TOTAL R021 :Virement sect° fct.				25 000,00 €
Total		25 000,00 €		25 000,00 €
Total Général		25 000,00 €		25 000,00 €

DMI BP AEP 2017 : Réajustement du montant inscrit au compte dépenses imprévues

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D61523-0 : Réseaux		3 100,00 €		
TOTAL D011 : Charges à caractère général		3 100,00 €		
D022-0 : Dépenses imprévues fct	3 100,00 €			
TOTAL D022 :Dep imprévues fct	3 100,00 €			
Total	3 100,00 €	3 100,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

DMI BP ASST 2017 : Réajustement du montant inscrit au compte dépenses imprévues

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D6061-1 : Fourn non stockables		5 000,00 €		
D6063-1 : Fourn entretien petit equi		5 000,00 €		
TOTAL D011 : Charges à caractère général		10 000,00 €		
D022-1 : Dépenses imprévues fct	30 700,00 €			
TOTAL D022 :Dep imprévues fct	30 700,00 €			
D6541-1 : Créances adm non valeur		10 000,00 €		
TOTAL D65 : Autres Charges gestion courantes		10 000,00 €		
D671-1 : charges except opé gestion		700,00 €		
D673-1 : Titres annulés (exer ant.)		5 000,00 €		
D678-1 : Autres ch. exceptionnelles		5 000,00 €		
TOTAL D67 : charges exception.		10 700,00 €		
Total	30 700,00 €	30 700,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS : AFFAIRE FOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans concernant l'affaire du Foyer Communal. Un rendez-vous avec notre avocat est prévu le 26 juin 2017 pour explications complémentaires. Notre protection juridique préconise d'accepter ce jugement. Le Conseil Municipal est pour l'acceptation de ce jugement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour 2018, de résilier notre ancien contrat de maintenance pour l'entretien des cloches de l'Eglise pour signer celui de l'entreprise qui a restauré notre système automatique des cloches pour un montant HT de 185 €. Le devis étant moins onéreux que celui actuel. Le Conseil Municipal est d'accord pour résilier l'ancien contrat de maintenance des cloches et de prendre celui de l'Entreprise GOUGEON à compter de 2018.

Madame AUDIANNE Marie-Claude donne lecture d'un courrier de l'école concernant les rythmes scolaires, qui seront à étudier lorsque le décret sera sorti.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
J.M DYÉ.